



**MAIRIE DE MENERBES**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 17 FEVRIER 2021**

*En application de l'article L.2121-25 du CGCT, le Compte-rendu est affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage et sur le site internet de la Commune. Les délibérations sont consultables en mairie.*

**Date de convocation** : 12/02/2021

La séance est ouverte à 18h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes, dans la salle municipale de la Maison de la Truffe et du Vin du Luberon.

**Présents** : M. Christian RUFFINATTO - M. Patrick MERLE - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Tephén PITOT (Départ après la délibération n°2021-13) - Mme Muriel BERNARD - M. Yannick MARTIN (Arrivé délibération n°2021-10) - M. Yves LERNOUT (Arrivé délibération n°2021-10)- M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO - Mme Chantal BASIN (Arrivée délibération n°2021-07)- M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

**Représentés** : M. Yves LERNOUT a donné pouvoir à Mme Tephén PITOT,  
Mme Michelle REY-MILLWARD a donné pouvoir à Mme Henriette TURCO,  
Mme Catherine ESTABLIE a donné pouvoir à M. Patrick MERLE.

**Secrétaire de séance** : M. Bruno CHABERT.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en séance du 17 Janvier 2021 à 17h30, à l'unanimité.

**Décision Municipale N°2021-04 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.**  
**DECIDE** de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle suivante : AW 485.

**Décision Municipale N°2021-05 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.**  
**DECIDE** de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle suivante : AT 461

**Délibération N°2021 - 06 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LE RECTORAT DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE – LABEL ECOLES NUMERIQUES 2020.**

**APPROUVE** à l'unanimité, cette convention de partenariat entre la commune et le rectorat de l'académie d'Aix-Marseille.

**PRECISE** que la subvention exceptionnelle versée dans le cadre du « Label écoles numériques 2020 » couvrira 50% du montant total du projet avec un plafond maximum de 7000 €.

**PRECISE** que cette convention est valable pour une période d'un an à compter de la date de sa signature.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches, et à signer toutes pièces nécessaires dans ce dossier.

**Délibération N°2021 - 07 : PROGRAMME ONF DES TRAVAUX EN FORET COMMUNALE POUR 2021.**

**APPROUVE** à l'unanimité, les travaux en forêt communale, effectués par l'ONF, pour un montant de 6 870, HT,

**PRECISE** que cette dépense sera inscrite au budget 2021 de la commune,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

**Délibération N°2021 - 08 : ESPACES NATURELS SENSIBLES DE LA FORET DES CEDRES DU PETIT LUBERON : ELABORATION DU PLAN DE GESTION DE L'E.N.S. (Espace Naturel Sensible) POUR LA PERIODE 2022-2027 – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE DANS LE CADRE DE SON DISPOSITIF ENS.**

**CONFIE** à l'unanimité, à l'ONF de Vaucluse l'élaboration du plan gestion de l'ENS de la forêt des cèdres du Petit Luberon pour une durée de 5 ans (2022 à 2027).

**APPROUVE** les termes de la convention entre l'O.N.F. et la commune pour l'élaboration de ce plan gestion.

**APPROUVE** la demande de subvention au Département de Vaucluse dans le cadre de son dispositif ENS au taux maximum éligible de 60 %.

**AUTORISE** Monsieur la Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Délibération N°2021 - 09 : LOCATION D'UN PETIT LOCAL SOUS LA RUE SAINTE-BARBE EN FACE DE L'EPICERIE.**

**DECIDE** par 9 voix POUR à 100 €, 4 voix POUR à 75 € et 1 ABSTENTION (Mme Chantal BASIN), de louer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 pour une durée de 1 an, le petit local situé sous la rue Sainte Barbe, en face de l'épicerie, à des fins de stockage.

**FIXE LE LOYER** à la somme de 100 € par mois,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

**Délibération N°2021 - 10 : ADMISSION EN NON-VALEUR A LA DEMANDE DE LA TRESORERIE.**

**DECIDE** à l'unanimité, d'émettre un mandat en non-valeur pour un montant de 8,50 €.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune au compte 6541.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

**Délibération N°2021 -11 : DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE CHEMIN COMMUNAL QUARTIER LE FORT.**

**REFUSE** à l'unanimité, la cession d'une partie de la voie communale longeant la parcelle AS n°267 côté nord,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

**Délibération N°2021 - 12 : PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE.**

**DECIDE** à l'unanimité, la création à compter du 1 mars 2021 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

**PRECISE** que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, allant du 1 mars 2021 au 28 février 2022 inclus.

**PRECISE** que la rémunération de l'agent sera calculée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint technique.

**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

**Délibération N°2021 - 13 : MAISON DES METIERS DU PATRIMOINE – TRAVAUX DE PETIT PATRIMOINE BATI.**

**ACCEPTTE** à l'unanimité, le devis de la Maison des Métiers du Patrimoine pour un montant de 14 270 €, correspondant à la main d'œuvre pour la rénovation de la calade du chemin des cloches,

**ACCEPTE** le devis de la Maison des Métiers du Patrimoine pour un montant de 1 050 € correspondant à la réfection du mur écroulé pour l'accès à la chapelle Notre Dame des Grâces.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**9 - Projet de délibération N° 2021 - : PROPOSITION DE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET MENERBES PATRIMOINE.  
AJOURNE**

**Délibération N°2021 - 14 : PROLONGATION DE L'ADHESION AU PROGRAMME SEDEL ENERGIE (SERVICES D'ECONOMIES DURABLES EN LUBERON) DU PARC DU LUBERON POUR 3 ANS.**

**DECIDE** à l'unanimité, de prolonger l'adhésion au programme SEDEL énergie du Parc Naturel Régional du Luberon par avenant n° 2 pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2024.

**DECIDE** d'inscrire au budget 2021 le montant nécessaire pour l'adhésion de la commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention et tout document utile à l'exécution de cette décision.

**Délibération N°2021 - 15: DEMANDES DE SUBVENTIONS OU PARTICIPATIONS DE DIVERS ORGANISMES.**

**ATTRIBUE** à l'unanimité, les sommes ci-dessous :

<b>ORGANISMES</b>	<b>Votée pour 2021</b>
ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement)	141,26 €
LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE	2 950,00 €
COMITES COMMUNAUX FEUX DE FORET	302,00 €
BIBLIOTHEQUE PEDAGOGIQUE	38,00 €
SPA VAUCLUSIENNE	759,88 €
MARCHE PAYSAN DE COUSTELLET	508,50 €
MAIRES RURAUX DE FRANCE	75,00 €
LES RESTAURANTS DU COEUR	0 €
HOPITAL D'APT	0 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	0 €
DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE VAUCLUSE	0 €
AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques	0 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

**Délibération N°2021 - 16 : CONSULTATION POUR UNE ETUDE D'URBANISME ET PROGRAMMATION, Rue de la Fontaine, visant à améliorer l'accès et le stationnement**

**APPROUVE** à l'unanimité, la proposition de l'entreprise MAP à Marseille en partenariat avec G Agence à Aix en Provence, pour la réalisation d'une étude d'urbanisme et de programmation pour un montant de 24 870 € TTC.

**PRECISE** que cette dépense sera inscrite au budget de la commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

**Délibération N°2021 - 17 : ECHANGE DE PARCELLES ENTRE MADAME GLOWINSKI ET LA COMMUNE - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2020-121.**

**ANNULE** et **REMPLECE** par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Chantal BASIN), la délibération n°2020-121 du 21 novembre 2020.

**ACCEPTTE** l'échange des parcelles comme indiquées ci-dessus.

**PRECISE** que l'échange se fera sans soulte,

**DESIGNE** Maître BASIN pour établir l'acte notarié, les frais étant à la charge exclusive de Mme Isabelle GLOWINSKI,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et tout acte authentique.

**Délibération N°2021 - 18 : CESSION PAR LA COMMUNE D'UNE PORTION DE L'ANCIEN CHEMIN RURAL DIT « CHEMIN DU VALLON ».**

**DECIDE** par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Chantal BASIN), de vendre les parcelles AP 457 et 466 (69 m<sup>2</sup>), les parcelles à créer lot c (1a 33ca) et lot d (3a 89ca), à Monsieur et Madame Dinant OOSTERBAAN moyennant le prix de SIX CENT EUROS (600,00 €) ;

**PRECISE** que Maître Chantal BASIN sera chargée d'établir l'acte notarié.

**PRECISE** que les frais d'enquête publique et les frais de l'acte demeurent à la charge de l'acquéreur.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

**La séance est levée à 19H43**

Fait à Ménerbes, le 19 Février 2021

Le Maire,  
Christian RUFFINATTO

